

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 28 AVRIL , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Date de convocation du Conseil communautaire : 11 avril 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU pouvoir à Jean-Luc NABET, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Sylvain LALANNE, Philippe MARQUIS MARCELLIN, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Guy MOREAU
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Michel LANCADE, Annick MORA, Bernard FRAICHE
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé :** Pascal GALLEG0

Concerne : 2011-2804-06 TAUX DES TAXES MENAGES – EXERCICE 2011

Comme cela a été indiqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, la Communauté de Communes a opté, dès sa création, de ne bénéficier comme seule ressource fiscale de la Taxe Professionnelle. La réforme mise en place en 2010, lui attribue un nouveau panier de ressources qui comprend pour partie des impôts ménages.

Il vous est donc proposé de voter pour 2011 les taux de taxes ménages indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Taux 2011	Base d'imposition prévisionnelle 2011	Produit correspondant
Taxe d'habitation	8,99	27 021 000	2 428 746
Foncier bâti	1,00	18 906 000	189 481
Foncier non bâti	4.53	1 663 000	75 390
Produit fiscal attendu (7311)			2 693 617

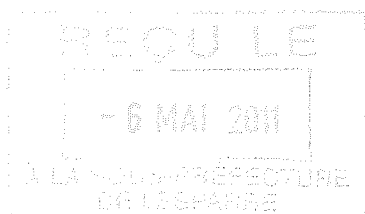
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré, **à 35 voix pour et trois voix contre**

► **décide** de voter les taux taxes ménages pour 2011, ainsi :

	Taux 2011
Taxe d'habitation	8,99
Foncier bâti	1,00
Foncier non bâti	4,53

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 avril 2011



**Le Président,
Gérard DUBOIS**

